

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2015
Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 15 janvier 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Collèges et Lycées publics et privés
Lycées agricoles

Monsieur Laurent DUHAMEL, professeur
des écoles, responsable local de
l'enseignement du centre pénitentiaire
du PONTET
Monsieur Bruno LEGER
Directeur STEMO d'AVIGNON
- pour information

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2015
Réf : ma circulaire du 17 octobre 2014

Faisant suite à la circulaire susvisée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les sujets du concours cité en objet pourront être retirés à partir du

lundi 16 mars 2015
au Bureau des élèves 3ème étage porte 311

Vous voudrez bien trouver ci-après détaillées les modalités de transmission des travaux réalisés par les élèves. (cf annexe technique)

Je vous précise à cet égard qu'aucune inscription préalable auprès de mes services n'est nécessaire.

Je tiens à rappeler que le Concours de la Résistance constitue un instrument de formation civique irremplaçable et vous encourage vivement à susciter la participation la plus large possible au devoir de mémoire.

Signé par : Dominique BECK

**PJ : annexe technique
5 bordereaux**



ANNEXE TECHNIQUE

2/2

I Instructions générales

Il conviendra de respecter impérativement la procédure suivante :

- tous les devoirs devront porter le cachet de l'établissement,
- les bordereaux récapitulatifs joints seront complétés en fonction du niveau et du type de réalisation et préciseront le nom du professeur responsable.

II Devoirs en temps limité

En aucun cas, les sujets académiques ne sauraient être diffusés avant la date de l'épreuve, soit le vendredi 20 mars 2015 .

Les temps de composition devront être respectés et les bordereaux récapitulatifs distincts suivant la nature de l'épreuve choisie par l'élève (composition ou étude de documents) complétés des coordonnées des élèves et de leur numéro d'anonymat.

Afin de faciliter le travail du jury de correction, les professeurs procéderont, après lecture des devoirs, à un pré- classement de l'ensemble des copies de leurs élèves. Ils porteront sur celles-ci un numéro d'ordre à l'encre rouge dans le coin supérieur droit. Ce pré-classement conditionnera la correction des copies par les membres du jury.

L'ensemble des travaux devra m'être adressé au plus tard le vendredi 27 mars 2015, délai de rigueur.

Je vous précise à ce propos que seuls seront examinés les travaux recensés sur les bordereaux.

